



*LE CERCLE DE L'INDUSTRIE*

## **ACTUALITES EUROPEENNES**

Juin 2010  
n° 169

## AVERTISSEMENT

Le document suivant résulte d'une **veille documentaire** et constitue une synthèse des informations officielles parues sur les activités de la Commission européenne et du Conseil. Bien entendu, ne sont relevées ici que les informations susceptibles d'intéresser de près ou de loin les membres du Cercle de l'Industrie et leurs correspondants à Bruxelles.

Cette lettre se compose d'une synthèse des informations diffusées, présentées par rubriques thématiques avec une entrée chronologique.

Nos sources d'information sont les suivantes :

Agence Europe

Le Journal Officiel des Communautés Européennes

La presse quotidienne française et internationale

mais aussi des entretiens obtenus auprès de la Commission européenne,  
et des bases de données (Europa, Europarl...).

**La parution de ce document est prévue tous les mois**

## SOMMAIRE

<b>QUESTIONS INSTITUTIONNELLES</b>	<b>Page 4</b>
<b>RELATIONS EXTERIEURES / COMMERCE / ELARGISSEMENT</b>	<b>Page 6</b>
<b>CONCURRENCE</b>	<b>Page 9</b>
<b>FINANCES / FISCALITE / UEM</b>	<b>Page 10</b>
<b>MARCHE INTERIEUR / EMPLOI / CONSOMMATEURS</b>	<b>Page 14</b>
<b>INDUSTRIE / COMPETITIVITE INDUSTRIELLE</b>	<b>Page 15</b>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>Page 18</b>
<b>ENERGIE</b>	<b>Page 19</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>Page 22</b>
<b>TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>Page 25</b>
<b>SUIVI LEGISLATIF</b>	<b>Page 26</b>

### Thèmes de l'annexe

- Agenda juillet 2010
- Résumé du programme de la Présidence belge de l'UE
- Liste des membres de la commission spéciale sur la préparation du cadre financier pluriannuel post-2013

## QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### Résultats du Conseil européen

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis le **17 juin 2010** à Bruxelles. Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil européen étaient la stratégie « Europe 2020 » et la gouvernance économique.

### Rappel

La Commission avait présenté le **3 mars 2010** la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance durable, intelligente et inclusive.

Le Conseil européen des **25 et 26 mars 2010**, a chargé Herman Van Rompuy de créer une *Task Force* sur les mesures nécessaires pour améliorer la résolution de crise et parvenir à une meilleure discipline budgétaire (Cf. dossier mars 2010, n°166). Une première réunion s'est tenue le **7 juin 2010**.

Notons, que lors d'une réunion de l'Eurogroupe, le **7 juin 2010**, le mécanisme intergouvernemental de stabilisation financière, adopté le **9 mai 2010** lors d'un Conseil Ecofin extraordinaire, a été rendu opérationnel.

### Axes d'action

Le Conseil européen a principalement :

- **adopté la stratégie « Europe 2020 »**, confirmant ainsi ses cinq grands objectifs : un taux d'emploi de 75% des 20-64 ans ; des investissements en R&D à hauteur de 3% du PIB ; la lutte contre le changement climatique (20/20/20) ; une réduction du taux d'abandon scolaire (en dessous de 10 %) et un taux de 40% des 30-34 ans ayant achevé un cursus d'enseignement supérieur ou équivalent ; une réduction de 20 millions du nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion. Les Etats membres doivent fixer rapidement leurs objectifs nationaux,

- **adopté des principes généraux en matière de gouvernance économique** et accueilli positivement le rapport d'étape de la *Task Force*. En matière de renforcement des règles budgétaires, le Conseil européen est favorable à un renforcement du volet préventif et correctif du PSC (grâce notamment à la mise en place de sanctions et en tenant compte de la situation particulière des Etats membres de la zone euro) ; à l'amélioration de la surveillance de la dette publique ; à la présentation dès 2011 des programmes nationaux de stabilité et de convergence à la Commission, à l'amélioration de la qualité des données statistiques et à la mise en place de cadres budgétaires à moyen terme conformes au PSC,

- entériné l'instauration d'un système de prélèvement et de **taxe sur les établissements financiers** (dont le dispositif reste à préciser) s'intégrant dans un cadre de résolution des crises bancaires. L'allocation des revenus qu'engendrerait cette taxe n'a pas été décidée,

- appelé le **G20** à parvenir à un accord sur une stratégie coordonnée et différenciée de sortie de crise pour assurer la viabilité des finances publiques ; à réaffirmer son attachement à la réforme du système financier et à réaliser des progrès coordonnés et rapides sur les mesures adoptées lors du sommet de Pittsburgh en septembre 2009 (Cf. dossier septembre 2009, n°160),

- avalisé **l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Islande**. Le Conseil doit adopter le cadre général des négociations.

### Suivi

La prochaine réunion du Conseil européen aura lieu les **28 et 29 octobre 2010** à Bruxelles.

Le Conseil européen a invité la Commission et la *Task Force* à rendre opérationnelles au plus vite ses orientations en matière de gouvernance économique. La Commission devrait présenter le **30 juin 2010** des propositions sur la coordination des politiques économiques et budgétaires.

Lors de sa prochaine réunion le **12 juillet 2010**, la *Task Force* se penchera sur la mise en place d'un mécanisme permanent de gestion de crise et l'amélioration de la gouvernance économique. Elle devrait rendre son rapport final en **octobre 2010**.

Les membres de *BusinessEurope* ont adopté le 11 juin 2010, une déclaration préconisant la mise en place d'un agenda ambitieux pour la croissance. Les décisions sur la gouvernance économique de la zone euro devraient être mises en place avant fin 2010. Les recommandations sont en adéquation avec celles adoptées par le Conseil européen.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/press\\_data/fr/ec/115348.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press_data/fr/ec/115348.pdf)

## QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### Accord politique sur la création du service européen d'action extérieure

Le **22 juin 2010**, Catherine Ashton, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Miguel Ángel Moratinos, ministre espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération, Maros Šefčovič, commissaire en charge des Relations interinstitutionnelles et de l'Administration, ainsi que les trois rapporteurs du Parlement européen (Elmar Brok (PPE-DE, D), Guy Verhofstadt (ADLE, B) et Roberto Gualtieri (S&D, I) sont parvenus à un accord politique sur la création du Service européen d'action extérieure (SEAE).

#### Rappel

Le Traité de Lisbonne qui est entré en vigueur le **1<sup>er</sup> décembre 2009** créé le SEAE. Le **25 mars 2010**, Catherine Ashton avait présenté un paquet législatif sur l'organisation, le statut juridique et l'autonomie du SEAE (Cf. dossier avril 2010, n° 167).

Le paquet législatif se compose d'une proposition de décision du Conseil sur la structure et le fonctionnement général du SEAE ainsi que d'une proposition de modification du règlement financier et d'une proposition sur le futur statut du personnel. Le Parlement européen avait annoncé sa volonté de se prononcer sur l'ensemble du paquet législatif, imposant ainsi une véritable procédure de codécision.

#### Axes d'action

Le SEAE sera un organe autonome sous l'autorité du Haut Représentant de l'UE. Il se chargera de préparer des décisions sur la programmation et la gestion des instruments financiers d'action extérieure. La Commission demeure compétente pour la prise de décision.

Le budget opérationnel du SEAE sera soumis aux règles normales de contrôle de l'autorité budgétaire (Parlement et Conseil) tandis que le budget administratif restera distinct (et ne sera pas soumis à l'approbation du Parlement européen).

En cas d'indisponibilité du Haut Représentant, il sera représenté soit par les commissaires en charge du Développement, de la politique de Voisinage ou de l'Aide humanitaire (pour des sujets relevant de compétences communautaires), soit par le ministre des Affaires étrangères du pays qui assure la présidence tournante de l'UE (pour des sujets relevant majoritairement ou exclusivement de la PESC).

Le SEAE sera composé d'un secrétaire général exécutif, de deux secrétaires généraux adjoints et d'un directeur général. L'administration centrale sera structurée en plusieurs « directions générales » (DG) dont l'une d'elle sera sous la responsabilité directe du Haut représentant (DG chargée de la gestion et de la planification des crises, des opérations civiles, du personnel militaire et du centre de situation). 60 % des diplomates du SEAE auront le statut de fonctionnaires européens permanents. Notons qu'un tiers du personnel sera détaché par les Etats membres. L'accord politique ne prévoit pas de garantir un équilibre géographique au sein du personnel et renvoie l'analyse de cette question à 2013.

Par ailleurs, le Parlement européen a reçu la garantie qu'il sera consulté avant toute « décision stratégique » de politique étrangère.

#### Suivi

L'accord politique sera présenté au Parlement européen en **juillet 2010** et le Conseil Affaires étrangères pourrait adopter le compromis lors de sa réunion du **26 juillet 2010**. Le SEAE serait opérationnel au plus tôt le **1<sup>er</sup> décembre 2010**. Le règlement sur le statut du personnel sera réévalué en **2013**.

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/030-76415-172-06-26-903-20100621IPR76414-21-06-2010-2010-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/030-76415-172-06-26-903-20100621IPR76414-21-06-2010-2010-false/default_fr.htm)

### COMMERCE

#### Consultation sur la future politique commerciale

La Commission a ouvert, le **2 juin 2010**, une consultation sur la future politique commerciale de l'UE.

#### Rappel

La Commission avait adopté en **octobre 2006** la stratégie *Global Europe* qui déclinait le volet externe de la stratégie de Lisbonne devenue aujourd'hui la stratégie « Europe 2020 ».

#### Axes d'action

Les parties prenantes sont invitées à se prononcer sur :

- les moyens d'assurer la cohérence de la politique commerciale avec l'action extérieure de l'UE et les objectifs de la stratégie « Europe 2020 »,

- la manière dont l'UE doit défendre ses objectifs au sein de l'OMC (en dehors des négociations sur le cycle de Doha),

- la pertinence (géographique et de l'étendue des dispositions) des négociations actuelles en vue de la conclusion d'accords de libre-échange, ainsi que l'opportunité et les moyens de renforcer l'intégration économique avec les principaux partenaires de l'UE. L'amélioration de l'harmonisation des réglementations internationales et de la sécurité d'approvisionnement en matières premières sont également abordées,

- l'opportunité et les moyens de favoriser le commerce des services,

- la manière dont l'UE pourrait faciliter les investissements directs étrangers,

- les procédés qui permettraient à la politique commerciale de soutenir une croissance verte et inclusive et ses relations avec la politique agricole,

- les moyens de s'assurer que les bénéfices de la chaîne de valorisation soient partagés par les producteurs, les consommateurs et les travailleurs et l'adéquation des politiques d'accompagnement,

- le renforcement des liens entre politique commerciale et développement (approche différenciée et préférences tarifaires),

- les initiatives et les instruments à mettre en place afin de parvenir à un commerce « intelligent »,

- les moyens de garantir les intérêts européens face aux pratiques déloyales, l'adéquation des instruments existants ainsi que l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle,

- le renforcement de la transparence de la politique commerciale.

#### Suivi

La consultation publique est ouverte jusqu'au **28 juillet 2010**. La Commission devrait présenter sa nouvelle stratégie commerciale à l'**automne 2010**.

Le Cercle de l'Industrie envisage de répondre à cette consultation.

La Commission a également ouvert du 14 juin au 16 juillet 2010 une consultation sur les négociations d'un accord de libre-échange avec le Mercosur.

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=FutureTradePolicy>

### Rapport sur les mesures protectionnistes

La Commission a publié le **28 mai 2010** son 6e rapport sur les mesures potentiellement restrictives prises par les 30 partenaires commerciaux principaux de l'UE.

#### Rappel

La Commission avait publié un rapport sur les mesures protectionnistes le **6 novembre 2009** (Cf. dossier novembre 2009, n° 162). Les dirigeants du G20 ont réaffirmé à plusieurs reprises leur volonté de ne pas établir de barrières commerciales.

#### Axes d'action

Depuis octobre 2008, 278 mesures de restriction des échanges ont été mises en place (notamment en Russie, Chine, Corée du Sud, Argentine et Indonésie), dont 73 entre novembre 2009 et avril 2010. Seulement 18 mesures protectionnistes ont été retirées depuis novembre 2009 malgré des signes de reprise.

Ainsi, 1,7 % des exportations européennes ont été affectées par ses mesures ce qui est supérieur à la moyenne des pays du G20 (0,7 %). Il s'agit de mesures telles que l'interdiction d'importation, l'augmentation des droits de douane ou les politiques incitant à acheter les produits nationaux. Certains secteurs industriels (automobile, textile, acier et agroalimentaire) sont touchés par ces mesures de manière disproportionnée.

Si cette pratique est modérée, elle est néanmoins persistante et le rapport n'exclut pas l'apparition d'une seconde vague de politiques protectionnistes courant 2010. La Commission appelle donc à la levée de ces mesures qui freinent la relance et qui risquent de se pérenniser. Elle souligne l'importance pour le G20 de s'attaquer à ces mesures lors de son prochain sommet (Cf. article infra, p.12).

#### Suivi

La Commission publiera son prochain rapport en **novembre 2010**.

Un rapport conjoint de l'OMC, l'OCDE et la CNUCED sur les mesures prises par les pays du G20 en matière de commerce et d'investissement a été publié le 14 juin 2010. Il conclut que les restrictions commerciales déclinent mais il met en garde contre leur accumulation. Il souligne que ces mesures affectent tout particulièrement les produits alimentaires et les matières premières.

[http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/may/tradoc\\_146198.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/may/tradoc_146198.pdf)

### Révision de l'accord de Cotonou

La seconde révision de l'accord de Cotonou a été signée par les représentants des pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et Andris Piebalgs, commissaire européen en charge du Développement, le **22 juin 2010** à Ouagadougou.

#### Rappel

L'accord de Cotonou avait été signé en **2000** pour une période de 20 ans. Cet accord de partenariat régit les relations entre l'UE et 79 pays du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique. Sa première révision avait été signée en **2005** et permettait des progrès en matière de dialogue politique. Les négociations en vue de la seconde révision ont débuté en **juillet 2009**. L'UE et les pays ACP étaient parvenus à un accord le **19 mars 2010**.

#### Axes d'action

Les principaux changements introduits sont :

- à l'exception des dispositions intéressant l'ensemble du groupe ACP, le volet commercial de l'accord est supprimé et les relations commerciales seront désormais gouvernées par des accords de partenariat économique (APE). Une importance particulière a été accordée aux stratégies d'adaptations commerciales et à l'aide au commerce,
- l'intégration dans l'accord des principes internationaux d'efficacité de l'aide publique,
- l'élargissement du partenariat aux parlements nationaux ACP et le renforcement de l'intégration régionale entre pays ACP,
- la reconnaissance du changement climatique comme un aspect important du partenariat et une aide accrue aux ACP pour l'adaptation à ses effets,
- l'engagement de l'UE à renforcer la cohérence de ses politiques avec l'objectif de développement des pays ACP.

#### Suivi

Le texte révisé de l'accord doit désormais être ratifié par l'ensemble des partenaires.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a déclaré que la révision de l'accord de Cotonou lui permettra d'intensifier son financement de projets d'infrastructures régionaux dans les pays ACP.

[http://ec.europa.eu/development/icenter/featured\\_20100623\\_revised\\_cotonou\\_agreement\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/development/icenter/featured_20100623_revised_cotonou_agreement_fr.cfm)

## RELATIONS EXTERIEURES

### Sommet UE/Russie

Le 25<sup>e</sup> sommet UE/Russie s'est tenu les **31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2010** à Rostov-on-Don.

### Rappel

Depuis **2008**, l'UE et la Russie ont entamé des négociations pour la conclusion d'un nouvel accord-cadre (remplaçant l'Accord de partenariat et de coopération qui a expiré en 2007). Le dernier sommet UE/Russie a eu lieu les **21 et 22 mai 2009** à Stockholm.

### Axes d'action

Les faits marquants de ce sommet sont :

-l'adoption d'un « **partenariat pour la modernisation** » (PpM- en complément des négociations sur le nouvel accord cadre) dont l'objectif est de promouvoir les réformes, favoriser la croissance et accroître la compétitivité. Ses priorités sont notamment : la promotion d'une économie durable pauvre en CO2, une harmonisation des normes et des standards techniques, une protection des droits de propriété intellectuelle, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'amélioration des interconnexions de transport et le renforcement de la coopération en R&D.

- le soutien de l'UE à l'**adhésion de la Russie à l'OMC**.

- l'abolition à long terme des visas (sans en fixer le calendrier).

Par ailleurs, l'UE a rappelé l'importance des engagements pris au sein du G20 notamment en ce qui concerne la suppression des barrières commerciales.

### Suivi

Les coordinateurs du PpM devront élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de projets concrets.

La Russie se dit déterminée à conclure son processus d'adhésion à l'OMC (entamé en 1993) d'ici fin 2010. La question de savoir si elle va adhérer individuellement ou dans le cadre de l'union douanière avec le Belarus et le Kazakhstan n'est toujours pas résolue. A l'occasion de ce sommet, l'*European Roundtable of Industrialist* (ERT) a appelé à une intensification radicale des négociations d'adhésion à l'OMC.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/press\\_data/en/er/114747.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press_data/en/er/114747.pdf)

## CONCURRENCE

### Aides d'Etat : de nouvelles règles pour les services d'intérêt économique général

La Commission a lancé le **10 juin 2010** une consultation publique sur l'application des règles en matière d'aides d'Etat relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG).

#### Rappel

Dans un arrêt de **juillet 2003** (arrêt Altmark), la Cour de Justice de l'UE a jugé que le versement d'une indemnité financière au titre de compensation de service public ne constitue pas une aide d'Etat au sens des traités de l'UE dès lors qu'elle remplit quatre conditions cumulatives. Si au moins une des conditions précisées dans l'arrêt n'est pas remplie la compensation de service public en cause constitue une aide d'Etat.

A la suite de cette jurisprudence, la Commission a adopté en **juillet 2005** un paquet législatif définissant les conditions selon lesquelles le financement public des SIEG est compatible avec les règles de l'UE en matière d'aides d'Etat.

#### Axes d'action

La consultation porte sur :

- la notion de SIEG et les activités comprises sous cette appellation,
- l'application des conditions énoncées dans l'arrêt Altmark et la notion d'aides d'Etat,
- la concurrence, l'égalité de traitement des SIEG, les échanges intracommunautaires,
- les effets de l'entrée en vigueur du paquet législatif de 2005. Il s'agit de mesurer l'impact des modalités permettant aux compensations de services publics d'être octroyées. Ces modalités se rapportent à :
  - l'existence d'un mandat contenant une définition précise et correcte du SIEG en cause,
  - la définition des paramètres nécessaires pour calculer de façon appropriée le montant de la compensation,
  - l'absence de surcompensation,
  - les mesures prises pour éviter toute surcompensation.

#### Suivi

Les parties prenantes sont invitées à se prononcer d'ici le **10 septembre 2010**.

[http://ec.europa.eu/competition/consultations/2010\\_sgei/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/competition/consultations/2010_sgei/index_fr.html)

### FINANCES

#### Consultations sur les produits dérivés et les ventes à découvert

Le **14 juin 2010**, la Commission a ouvert une consultation sur les produits dérivés et les infrastructures des marchés financiers, ainsi qu'une consultation sur la vente à découvert et les *Credit Default Swaps* (CDS).

#### Rappel

La Commission avait adopté en **octobre 2009** un plan d'action pour la régulation des marchés de produits dérivés (Cf. dossier octobre 2009, n° 161). Dans une lettre conjointe du **9 juin 2010** Angela Merkel et Nicolas Sarkozy avaient demandé à la Commission d'accélérer ses travaux sur la régulation des infrastructures des marchés de produits dérivés et d'examiner la possibilité d'interdire les ventes à découvert à nu de toutes ou de certaines actions et obligations et de certains CDS à nu sur titres souverains.

#### Axes d'action

- Consultation sur les **produits dérivés et les infrastructures des marchés financiers**. La Commission consulte les parties prenantes sur :
  - les modalités d'éligibilité (par classe de produits dérivés) des chambres centrales de compensation (CCP) par les régulateurs centraux et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF),
  - l'obligation pour les entreprises non financières de faire compenser uniquement par les CCP leurs contrats dépassant un seuil (à déterminer),
  - les règles spécifiques applicables lors de compensations bilatérales,
  - les exigences organisationnelles pour les CCP à travers la création d'un comité indépendant du risque et des règles sur la limitation des conflits d'intérêts, l'externalisation, la participation, la transparence des opérations, les exigences prudentielles et la reconnaissance des CCP des pays tiers. Ces règles prévoient notamment des exigences en capitaux et la création d'un fonds en cas d'insolvabilité d'une partie contractante,
  - les critères d'interopérabilités entre les CCP,
  - les exigences applicables aux référentiels centraux (enregistrement, obligation d'information, fiabilité opérationnelle, sauvegarde, transparence et accessibilité de l'information).

- Consultation sur **la vente à découvert et les CDS**. La Commission considère qu'un cadre réglementaire harmonisé pour les ventes à découvert augmentera la résistance et la stabilité des marchés financiers. Ainsi, la consultation porte sur :
  - l'étendue des instruments financiers concernés,
  - l'application d'un régime de transparence à tous les instruments financiers admis sur les lieux de transaction ou seulement aux actions européennes et aux titres souverains européens,
  - les conditions d'interdiction des ventes à découvert sans contreparties,
  - les possibilités d'exemption (telle que l'activité de teneur de marché),
  - les pouvoirs d'urgence des autorités compétentes (restriction sur les ventes à découvert et les CDS et notification à l'AEMF),
  - le rôle de facilitation et de coordination accordé à l'AEMF.

#### Suivi

Les consultations sont ouvertes jusqu'au **10 juillet 2010**. La Commission fera des propositions législatives sur les produits dérivés et les ventes à découvert en **septembre 2010**.

Il s'agit d'un sujet extrêmement sensible sur lequel la Commission devait présenter ses propositions législatives avant l'été 2010.

Le Cercle de l'Industrie considère qu'il est important de veiller à ce que la régulation des produits dérivés soit adaptée aux opérations de couverture menées quotidiennement par les industriels.

Par ailleurs, le Cercle de l'Industrie a reçu à dîner, le 21 juin 2010, Michel Pébereau, président du conseil d'administration de BNP Paribas sur le thème « des conséquences de la crise financière et des nouvelles régulations sur le financement de l'industrie ».

Consultation sur les produits dérivés et les infrastructures des marchés financiers :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/docs/2010/derivatives/100614\\_derivatives.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/docs/2010/derivatives/100614_derivatives.pdf)

Consultation sur la vente à découvert et les CDS :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/docs/2010/short\\_selling/consultation\\_paper\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/docs/2010/short_selling/consultation_paper_en.pdf)

### Amélioration de la réglementation sur les agences de notation de crédit

La Commission a proposé, le **2 juin 2010**, une modification de la réglementation sur les agences de notation de crédit (ANC).

#### Rappel

Suite aux recommandations du rapport Larosière, un règlement sur les ANC avait été adopté le **16 septembre 2009**. Ce règlement oblige notamment les agences travaillant en Europe à s'enregistrer et il conditionne le maintien de leur licence au respect d'une série de règles.

#### Axes d'action

L'objectif de ces modifications est d'introduire une surveillance centralisée des ANC actives dans l'UE et d'accroître la transparence. Ainsi :

- l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) serait investie de pouvoirs de surveillance sur les ANC enregistrées dans l'UE. L'AEMF pourrait exiger des informations aux ANC, ouvrir une enquête et procéder à des inspections. En cas de manquement, elle pourrait suggérer à la Commission l'imposition d'astreintes ou d'amendes ainsi que de certaines mesures coercitives (suspension de l'utilisation des notations concernées, retrait de l'enregistrement). L'AEMF serait également habilitée à proposer des normes techniques (soumises à l'approbation de la Commission) en matière d'enregistrement, de procédure de certification et de publication d'informations,
- les émetteurs d'instruments financiers structurés ou les tiers liés seraient dans l'obligation d'ouvrir l'accès à des informations à l'ensemble des ANC. Cela permettrait aux ANC concurrentes d'accéder aux informations nécessaires pour émettre des notations non sollicitées sur des instruments financiers structurés.

#### Suivi

La réglementation sur les ANC adoptée en septembre 2009 doit être transposée par les Etats membres d'ici le **7 décembre 2010**. Les propositions de modification devraient, quant à elles, entrer en vigueur en **2011**.

Les agences de notation ont été montrées du doigt lors de la crise de la dette grecque, accusées de céder aux pressions des marchés en dégradant brutalement la note de certains pays (Grèce, Espagne et Portugal) et en encourageant ainsi une forte volatilité.

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/securities/docs/agencies/100602\\_proposal\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/securities/docs/agencies/100602_proposal_fr.pdf)

### Livre Vert sur le gouvernement d'entreprise des établissements financiers

La Commission a publié un Livre Vert sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements financiers et les politiques de rémunération, le **2 juin 2010**.

#### Rappel

Dans sa communication « L'Europe, moteur de la relance » de **mars 2009**, la Commission s'était engagée à garantir une meilleure prise en compte des intérêts des consommateurs et à réduire à long terme le risque de faillite des banques (Cf. dossier mars 2009, n° 155).

#### Axes d'action

Accompagné d'un document de travail faisant un état des lieux des faiblesses du gouvernement d'entreprise, le Livre Vert expose des principes destinés aux grands établissements financiers. Il s'agit notamment de :

- limiter le nombre de mandats des administrateurs des conseils d'administration,
- rendre obligatoire une évaluation externe du fonctionnement du conseil d'administration,
- créer des politiques de gestion des conflits d'intérêts,
- créer un comité spécialisé dans la supervision des risques au sein du conseil d'administration,
- faire approuver les nouveaux produits financiers par le conseil d'administration,
- renforcer le champ de contrôle des auditeurs externes (à l'information financière liée au risque) ainsi que des autorités de supervision (au bon fonctionnement du conseil d'administration et à sa gestion adéquate des risques),
- de renforcer la coopération des actionnaires à travers des forums de discussion et l'accès à une meilleure information,
- d'instaurer des règles de transparence pour les investisseurs institutionnels,
- renforcer l'application des recommandations sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

Ces principes sont soumis à une consultation publique.

#### Suivi

Le Livre Vert est soumis à consultation jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2010**. La Commission fera d'éventuelles propositions courant **2011**.

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/company/docs/modern/com2010\\_284\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/modern/com2010_284_fr.pdf)

### Sommet du G20

Le sommet du G20 s'est tenu les **26 et 27 juin 2010** à Toronto.

### Rappel

Le dernier sommet du G20 avait eu lieu à Pittsburgh les **24 et 25 septembre 2009** (Cf. dossier septembre 2009, n° 160).

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales se sont réunis à Busan (Corée du Sud) les **4 et 5 juin 2010**. La rencontre a été dominée par la crise de la dette en Europe. A cette occasion, le G20 a appelé l'UE à prendre des mesures additionnelles afin de favoriser la consolidation des finances publiques. Le **21 juin 2010**, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont, dans une lettre commune, appelé leurs partenaires du G20 à mettre en place une taxe mondiale sur les marchés financiers.

### Axes d'action

Les dirigeants des pays membres du G20 se sont engagés à prendre des mesures concertées pour soutenir la reprise (relance budgétaire, plans de consolidation, mesures d'ajustement, d'assainissement, réforme de la gouvernance des entreprises, rééquilibrage de la demande mondiale ou encore réformes structurelles). Ces mesures doivent conserver un juste équilibre entre croissance et rigueur budgétaire, et devront être adaptées aux conditions particulières de chacun des pays. Parmi les engagements figurant dans la déclaration, l'on peut citer :

- une réduction de moitié des déficits d'ici 2013 et une stabilisation ou une diminution des ratios de la dette publique au PIB d'ici 2016,

- le respect des engagements antérieurs de réformes du secteur financier (création d'un cadre de réglementation robuste sur le capital et l'infrastructure des marchés financiers, d'une supervision efficace, réforme des institutions financières d'importance systémique, évaluation internationale dans le cadre du Programme conjoint d'évaluation du secteur financier de la Banque mondiale et du FMI),

- la poursuite de la réforme de la gouvernance des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale en particulier),

- le prolongement jusqu'en 2013 de l'engagement à ne pas établir ou renforcer des barrières à l'investissement ou au commerce des biens et des services.

Enfin, les dirigeants appellent les pays émergents à accroître la flexibilité de leur taux de change.

Notons que le projet franco-allemand de taxation des établissements financiers a reçu le soutien des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Cependant, en raison de l'opposition de certains pays (Australie, Canada, Japon, Inde et Brésil) le projet ne figure, dans la déclaration commune, que comme l'une des options possibles pour faire contribuer le secteur financier au financement des futures mesures de renflouement.

### Suivi

Le prochain sommet du G20 se tiendra les **11 et 12 novembre 2010** à Séoul. A cette occasion, un accord devrait être trouvé sur le renforcement des exigences en fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissements dans le cadre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La France assurera la présidence du G20 en **2011**.

En **octobre 2010**, le Conseil de stabilité financière (CSF) et le FMI présenteront aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales des pays du G20 des recommandations sur le renforcement de la surveillance et de la supervision.

Il serait dommageable que les nouvelles normes de Bâle III, en cours d'élaboration, conduisent à des difficultés de financement de l'industrie. Cette préoccupation a été évoquée lors d'un dîner récent du Cercle de l'Industrie autour de Michel Pébereau sur le thème de la crise financière et de ses effets sur l'industrie.

Pour rappel, la France présidera le G20 en 2011.

Déclaration commune du Sommet du G20

[http://g20.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/g20\\_declaration\\_fr.pdf](http://g20.gc.ca/wp-content/uploads/2010/06/g20_declaration_fr.pdf)

Communication de la commission sur la réglementation des services financiers :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/finances/docs/general/com2010\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/finances/docs/general/com2010_fr.pdf)

Lettre commune Angela Merkel et Nicolas Sarkozy :

[http://www.elysee.fr/president/root/bank\\_objects/10-06-21lettre\\_conjointe\\_Merkel-Sarkozy.pdf](http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/10-06-21lettre_conjointe_Merkel-Sarkozy.pdf)

## FINANCES /FISCALITE /UEM

### Création d'une commission spéciale sur le cadre financier pluriannuel

Le Parlement européen a adopté en séance plénière, le **16 juin 2010**, la proposition créant une commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une UE durable après 2013 (SURE).

#### Rappel

Le Parlement européen avait créé le **7 octobre 2009** une commission spéciale sur la crise financière et économique (Cf. dossier octobre 2009, n°161).

#### Axes d'action

Cette commission spéciale est composée de 50 eurodéputés (Cf. annexe III). Elle a pour objectif de préparer les négociations sur le cadre financier pluriannuel post-2013 et de mener ainsi une réflexion sur :

- les priorités politiques (législatives et budgétaires) du Parlement européen et leur financement,
- la durée adéquate du cadre financier pluriannuel (5 ou 7 ans),
- la structure du cadre financier,
- l'attribution des ressources au sein des rubriques budgétaires,
- le lien entre une réforme du système des dépenses et une réforme du système des recettes de l'UE.

La commission SURE adoptera une approche transversale entre les commissions parlementaires sur l'ensemble des programmes communautaires. Son rapport servira de travail préparatoire aux négociations sur le cadre financier.

#### Suivi

La commission SURE se réunira à partir de **juillet 2010** et son rapport devra être adopté en plénière d'ici **juillet 2011** (avant que la Commission ne présente sa proposition).

La commission des Budgets mènera les pourparlers interinstitutionnels sur base des conclusions du rapport adopté par la commission SURE.

Alain Lamassoure, membre de la nouvelle commission SURE et Président de la commission des Budgets, a lancé en mai 2010 un processus de réflexion sur le financement des politiques européennes. Il prône notamment une plus grande participation des parlements nationaux au débat européen.

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/034-76138-165-06-25-905-20100615IPR76137-14-06-2010-2010-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/034-76138-165-06-25-905-20100615IPR76137-14-06-2010-2010-false/default_fr.htm)

### EMPLOI

#### Principaux résultats du Conseil Emploi

Un Conseil Emploi s'est tenu le **7 juin 2010** à Luxembourg.

#### Axes d'action

Le Conseil a trouvé un accord sur l'objectif européen pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». L'objectif a été entériné par le Conseil européen du 17 juin 2010 (cf. article supra p.4).

Le Conseil a également tenu un débat d'orientation sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi nationales. Une décision devrait être formellement adoptée par le Conseil sur ce point en octobre 2010.

Des conclusions ont été adoptées sur le thème « Des régimes de sécurité sociale durables permettant d'atteindre les objectifs en matière de pensions adéquates et d'inclusion sociale ». Elles concernent le niveau minimum de retraite et son rôle en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté. Il est rappelé que chaque Etat membre doit trouver des solutions spécifiques à son environnement mais qu'un renforcement de la coordination des systèmes nationaux au niveau européen est désirable. Le Conseil salue le projet de la Commission de présenter un Livre vert relatif à un cadre européen des retraites répondant aux défis posés par le vieillissement de la population et la crise économique.

Des conclusions intitulées « Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux : la voie à suivre » ont également été adoptées. Elles encouragent les Etats membres à augmenter leurs efforts pour adapter les compétences des citoyens aux nouveaux défis (modernisation des systèmes d'éducation, développement des liens entre monde de l'éducation et entreprises, renforcement du rôle des services publics à l'emploi). Le Conseil a invité la Commission à proposer à l'automne 2010 une feuille de route pour consolider cette dimension et renforcer le financement européen en faveur du développement de mesures permettant d'anticiper l'offre et la demande en compétences.

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la coordination des systèmes de sécurité sociale avec six pays tiers (Algérie, Croatie, Ancienne république yougoslave de Macédoine, Israël, Maroc et Tunisie).

### Suivi

Un Conseil Emploi informel se tiendra sous Présidence belge de l'UE les **8 et 9 juillet 2010**.

Le 4 juin 2010, les partenaires sociaux européens (CES, CEEP, UEAPME et *BusinessEurope*) ont rencontré José Manuel Barroso pour faire le point sur la dimension sociale de la crise. Ils lui ont transmis leur position conjointe sur la stratégie « Europe 2020 ». Ils proposent de réduire le nombre de lignes directrices de la stratégie et de les cibler davantage. Il s'agirait de ne pas répéter l'erreur commise avec la stratégie de Lisbonne qui a manqué d'un cadre européen fort. Le prochain sommet social tripartite officiel devrait se tenir en octobre 2010 et porter sur les stratégies de sortie de crise.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/press\\_data/en/lsa/115003.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press_data/en/lsa/115003.pdf)

### Nouveau plan d'action pour le développement des applications de radionavigation par satellite

La Commission a adopté le **14 juin 2010** un plan d'action relatif aux applications GNSS (système mondial de radionavigation par satellite). Le plan d'action vise à mettre l'industrie européenne en tête du marché mondial des applications spatiales (estimé à 100 milliards d'euros) grâce aux programmes de navigation par satellite Egnos et Galileo.

#### Rappel

Egnos, système de renforcement satellitaire, qui prépare la voie à Galileo, a été mis en service le **1<sup>er</sup> octobre 2009**.

#### Axes d'action

La priorité sera donnée, jusqu'en 2013, aux domaines suivants : applications pour terminaux personnels (équipements destinés à être connectés directement ou indirectement à un réseau d'information tel qu'internet ou téléphonie) et téléphones mobiles, transport routier, aviation, transport maritime et pêche, agriculture de précision et protection de l'environnement, sûreté civile et surveillance.

Le plan prévoit 24 initiatives afin de coordonner l'action des Etats membres. Elles se répartissent en quatre grandes catégories :

- certification, standardisation et coordination des activités afin de faciliter les activités des transporteurs aériens, des aiguilleurs du ciel, des autorités portuaires et de développer les systèmes de transport intelligents du futur,
- dissémination de l'information, échange d'information et campagnes de sensibilisation. La Commission organisera des campagnes d'information pour renforcer la connaissance du GNSS par les opérateurs économiques agissant dans les secteurs des transports routier, aérien, maritime, de l'agriculture, et de la protection civile,
- mesures réglementaires. Il s'agira de créer le cadre réglementaire nécessaire au développement de l'utilisation du GNSS, notamment pour la sécurité routière ou pour l'inclusion de facteurs environnementaux dans le secteur agricole,
- actions horizontales. L'objectif est de développer des applications du GNSS dans différents domaines et de renforcer l'innovation. La Commission souhaite

renforcer les liens entre les projets Galileo, GMES (*Global Monitoring for Environment and Security*), le projet de satellites géostationnaires GEOS (*GEOstationary Scientific Satellite*) et les autres programmes de télécommunications qu'elle gère. Elle recherchera également des synergies entre les programmes menés par la Banque européenne d'investissement au nom de l'UE et d'autres programmes européens. La Commission propose d'allouer 38 millions d'euros du 7<sup>ème</sup> PCRD à un large éventail de propositions de recherche sur les applications GNSS. Un forum international des applications Egnos et Galileo sera créé. Il rassemblera les utilisateurs, les concepteurs, les gestionnaires de l'infrastructure et les fournisseurs de systèmes.

#### Suivi

Le plan d'action concerne la période **2010-2013**, mais ses objectifs se poursuivront au-delà de 2020 car il vient clairement étayer les priorités officielles de la Commission énoncées dans la stratégie UE 2020 et dans l'initiative phare de l'UE «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation».

Le Parlement européen a adopté le **16 juin 2010** le rapport de Norbert Glante (D, S&D) sur la mise en œuvre initiale (2011-2013) du programme européen d'observation de la terre (GMES). Il a accordé un financement supplémentaire de 107 millions d'euros au projet et donné le coup d'envoi de sa mise en œuvre opérationnelle (Cf. dossier mai 2010, n°168).

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/10/728&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### Rapport alarmant sur l'accès européen aux matières premières

Le groupe de travail ad hoc sur la définition des matières premières critiques (sous-groupe du groupe de travail sur l'accès aux matières premières, présidé par la DG Industrie de la Commission) a publié le **17 juin 2010** un rapport sur l'accès aux matières premières dans l'UE.

#### Rappel

La Commission a présenté le **4 novembre 2008** une communication développant une stratégie intégrée pour l'accès aux matières premières de l'UE (Cf. dossier novembre 2008, n°151). Un bilan tous les deux ans de la mise en œuvre de cette stratégie sur les matières premières était prévu.

#### Axes d'action

Le groupe de travail a examiné l'accès de l'UE à 41 minéraux et métaux. Il conclut que 14 matières premières ont été retenues comme « critiques » : antimoine, béryllium, cobalt, spath fluor, gallium, germanium, graphite, indium, magnésium, niobium, métaux du groupe du platine, terres rares, tantale et tungstène.

Les prévisions indiquent que, pour certaines de ces matières premières, le niveau de la demande en 2030 pourrait être trois fois supérieur à celui de 2006. L'accroissement de la demande en matières premières découle de l'expansion des économies émergentes et de développement de nouvelles technologies. De plus, la production mondiale de ces matières premières provient d'un cercle restreint de pays : Chine, Russie, Congo et Brésil. Le taux de recyclage de ces matériaux est, par ailleurs, trop bas.

Afin de résoudre les problèmes d'approvisionnement en matières premières, le groupe de travail recommande de :

- mettre à jour la liste des matières critiques pour l'UE tous les cinq ans et d'élargir son champ d'évaluation à d'autres matières,
- adopter des mesures stratégiques pour améliorer l'accès aux matières premières et la relation de l'UE avec les pays émergents disposant de ressources,
- adopter des mesures stratégiques pour accroître l'efficacité du recyclage des matières premières ou des produits en contenant (Cf. article infra. p.24),
- encourager la substitution des matières premières critiques, en soutenant notamment la recherche dans ce domaine,
- améliorer l'efficacité matérielle globale des matières premières critiques.

Par ailleurs, le groupe de travail préconise la fermeté en matière de commerce et d'investissement. La Commission est invitée à envisager un recours à l'organe de règlement des différends de l'OMC afin d'octroyer une place plus importante aux matières premières dans ses actions et sa jurisprudence.

L'UE devrait également s'engager « sans réserve » dans des consultations avec des pays tiers dont les politiques sont sources de distorsions sur les marchés internationaux des matières premières.

#### Suivi

Le rapport fait l'objet d'une consultation publique qui est ouverte jusqu'au **15 septembre 2010**.

Les résultats du rapport serviront de base à l'élaboration d'une future communication sur les stratégies permettant de garantir l'accès aux matières premières qui sera présentée par la Commission à l'**automne 2010**.

La Commission se mobilise enfin sur l'accès de l'industrie européenne aux matières premières. Les industriels disposent, par la consultation sur ce rapport, d'un moyen de faire valoir leurs priorités sur le sujet.

En présentant le rapport, le commissaire européen en charge de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat, Antonio Tajani, a indiqué que « nous avons besoin de conditions équitables sur les marchés extérieurs et d'un cadre efficace conçu pour favoriser un approvisionnement durable en matières premières à partir de sources internes à l'UE ». Cela constitue un objectif de première importance pour l'avenir de l'industrie européenne. Dans cette logique, le commissaire a rencontré le 8 juin 2010 la Commission de l'Union africaine afin d'esquisser un partenariat autour des matières premières (investissements européens sur les infrastructures, travail commun d'évaluation des ressources géologiques africaines).

[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/files/docs/report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/files/docs/report_en.pdf)

## INDUSTRIE /COMPETITIVITE INDUSTRIELLE

### Poursuite des travaux sur le régime linguistique du brevet de l'Union européenne

La Commission finalise le régime linguistique du brevet de l'Union européenne.

#### Rappel

Au cours du Conseil Compétitivité des **3 et 4 décembre 2009**, les ministres de l'UE se sont mis d'accord sur le règlement instituant le brevet de l'Union européenne (dénomination remplaçant celle de brevet communautaire depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne) (Cf. dossier décembre 2009, n°163). Le Conseil avait invité la Commission à présenter un projet de texte législatif sur le régime linguistique du brevet de l'UE. La Commission avait annoncé qu'elle présenterait un projet de règlement en mai 2010.

#### Axes d'action

Le projet de règlement prévoirait la traduction obligatoire du brevet de l'UE uniquement dans les trois langues de travail officielles des institutions européennes (et de l'office européen des brevets) : allemand, anglais et français.

Les documents traduits auraient une valeur juridique.

#### Suivi

Le projet de règlement de la Commission devrait être présenté le **1<sup>er</sup> juillet 2010**. Le règlement devra être adopté à l'unanimité par le Conseil.

Le projet de la Commission ne devrait pas contenter l'Espagne qui souhaite le maintien de la traduction en castillan au nom des principes de non-discrimination et de sécurité juridique. L'Italie et la Finlande semblent s'être également rattachées à ce point de vue.

A l'occasion d'une conférence organisée par *BusinessEurope*, le 22 juin 2010, le ministre belge de l'Economie et de la Réforme, Vincent van Quickenborne, aurait annoncé que la Présidence belge de l'UE, qui débutera le **1<sup>er</sup> juillet 2010**, ferait du brevet de l'UE l'une de ses priorités.

## TRANSPORTS

### Journées sur les RTE-T

Les journées sur les RTE-T des **8 et 9 juin 2010** à Saragosse ont réuni Siim Kallas, commissaire en charge des Transports, des ministres des Transports de l'UE, des eurodéputés et les coordinateurs des projets RTE-T.

#### Rappel

En **2004**, la Commission avait identifié 30 projets prioritaires dans le cadre des RTE-T. En **décembre 2008**, elle a approuvé le financement de 11 projets sur la période 2007-2013 pour un montant d'1,7 milliards d'euros. La Commission a publié un Livre vert, en **février 2009**, sur le développement futur du RTE-T.

#### Axes d'action

Les journées RTE-T ont été l'occasion de discuter de la révision du RTE-T ainsi que de :

- présenter le **rapport annuel 2010** de la Commission sur l'état du RTE-T. Le rapport fait état de retards importants dans la réalisation des projets dont certains ne pourront probablement pas respecter l'échéance de 2020. Les retards portent principalement sur les sections transfrontalières des projets,
- signer des **protocoles d'accord** pour la réalisation de trois projets prioritaires : la ligne ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe entre la France, l'Espagne et le Portugal (projet prioritaire n°3) ; l'axe ferroviaire Lyon – Turin – Trieste – Ljubljana – Budapest - frontière ukrainienne (projet prioritaire n°6) et le projet « Rail Baltica » de modernisation du réseau ferroviaire des Pays baltes (projet prioritaire n°27),
- **nommer des coordonnateurs** : Pax Cox (IRL) en charge du projet d'axe ferroviaire entre Berlin et Palerme (projet prioritaire n°1), Péter Balazs (H) en charge du projet de lignes ferroviaires entre Paris et Bratislava (projet prioritaire n°17) et Gilles Savary (F) en charge du projet d'axe ferroviaire Athènes-Nuremberg/Dresde (projet prioritaire n°22).

#### Suivi

Une consultation sur la révision du RTE-T est ouverte jusqu'au **15 septembre 2010**. La Commission devrait faire des propositions **début 2011**.

Les pays membres du « Partenariat pour les transports et la logistique dans le cadre de la dimension septentrionale » (Allemagne, Pologne, Suède, Finlande, Danemark, Lituanie, Lettonie, Estonie, Russie, Bélarus, Norvège) ont décidé de se doter d'un secrétariat pour les aider à déterminer les projets qu'ils entendent mener.

<https://www.ten-t-days-2010-zaragoza.eu/4.0.html>

### Propositions sur les voitures électriques

Le **15 juin 2010**, la Commission a fait des propositions visant au renforcement de la sécurité des véhicules électriques.

#### Rappel

Le **10 mars 2010**, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) a adopté son premier règlement technique international sur la sécurité des voitures électriques et hybrides.

La Commission avait présenté le **28 avril 2010** une stratégie commune pour le développement des véhicules propres et économes en énergie (Cf. dossier avril 2010, n° 167).

#### Axes d'action

- Cette proposition vise à rendre obligatoire l'application du règlement n°100 de la CEE-ONU qui définit les prescriptions applicables en matière de sécurité électrique. L'objectif est de protéger les utilisateurs de tout contact avec les parties de ces véhicules sous haute-tension.

La fabrication des véhicules électriques conformément à des normes de sécurité communes permettra de simplifier la réception des véhicules électriques et de réduire la charge administrative des constructeurs automobiles. Elle facilitera la vente de voitures électriques dans les pays tiers contractants à l'accord CEE-ONU.

- La Commission propose également de mettre fin à la dualité entre les directives CE et les règlements de la CEE-ONU en intégrant dans le droit communautaire 61 règlements de la CEE-ONU relatifs à la réception des véhicules. Ainsi, toute réception conforme aux règlements CEE-ONU sera considérée équivalente à une réception CE.

#### Suivi

Le Conseil doit maintenant approuver les propositions de la Commission.

Proposition sur la sécurité électrique :

[http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/page\\_sbackground/competitiveness/com-2010-0280\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/page_sbackground/competitiveness/com-2010-0280_fr.pdf)

## ENERGIE

### Suivi de la révision de la directive « taxation de l'énergie »

Un débat d'orientation sur la révision de la directive sur la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, dite « taxation de l'énergie », s'est tenu le **23 juin 2010** en collège des commissaires.

#### Rappel

En **2007**, la Commission s'est engagée dans un processus de révision de la directive « taxation de l'énergie » de 2003. Cette révision est restée longtemps freinée en raison d'échéances politiques internes à l'UE : blocage politique sous Présidence française pour laisser le champ libre à un accord sur le paquet énergie-climat, référendum irlandais sur le Traité de Lisbonne, élections européennes.

Le commissaire européen en charge de la Fiscalité, Algirdas Šemeta, a annoncé dès son audition devant le Parlement européen, le **12 janvier 2010**, que la révision de la directive taxation de l'énergie serait l'une des priorités de son mandat (Cf. dossier février 2010, n°165). Un premier débat d'orientation au collège des commissaires prévu le **26 mai 2010** avait été repoussé (Cf. dossier mai 2010, n°168).

#### Axes d'action

Algirdas Šemeta, commissaire européen en charge de la Fiscalité, a présenté à ses collègues un document de travail interne, resté confidentiel, faisant état de propositions de révision de la directive « taxation de l'énergie ». D'après les sources variées que nous avons consultées, ses principales propositions seraient :

- une taxe fixée à 20 euros la tonne de CO<sub>2</sub> afin d'être suffisamment incitative pour remplir les objectifs de réduction des émissions (montant choisi sur la base d'études d'impact réalisées selon différents prix allant de 4 euros à 30 euros la tonne de CO<sub>2</sub>),
- une taxe, appliquée dès 2013, se basant sur deux éléments : les émissions de CO<sub>2</sub> et l'efficacité énergétique des produits,
- une exemption des secteurs couverts par l'ETS,
- des réductions ou des exemptions de la taxe pour le secteur agricole et les ménages « pauvres ».

Les commissaires semblent unanimes sur le principe de la mise en place d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>, mais entendent baser leurs propositions sur des analyses précises. Le collège a demandé au commissaire Šemeta de réaliser une étude d'impact sectorielle sur la mise en œuvre d'une directive révisée, sans préciser d'échéance.

### Suivi

La Commission travaille désormais à l'élaboration de l'étude d'impact complémentaire. Aucune échéance précise n'a été définie pour la présentation de cette étude.

La Commission a indiqué au Cercle de l'Industrie que les travaux sur la révision de la directive taxation de l'énergie se poursuivent, malgré l'idée propagée dans la presse selon laquelle le projet serait abandonné. Les industriels doivent donc rester mobilisés sur le sujet.

L'unanimité est nécessaire pour l'adoption de cette directive révisée alors que les Etats membres se montrent divisés sur la question. La Suède, le Danemark et la Finlande appliquent déjà des taxes nationales sur le CO<sub>2</sub> et soutiennent le projet, tout comme la France qui a conditionné l'application de sa taxe carbone à la mise en place d'un système européen. Le Royaume-Uni et l'Irlande sont opposés à toute intrusion communautaire dans ce domaine, alors que l'Allemagne et la Pologne, gros consommateurs de charbon, craignent d'être pénalisées par cette révision.

## ENERGIE

### Paquet sur la durabilité des biocarburants

La Commission a présenté le **10 juin 2010** un paquet législatif pour aider les Etats membres à mettre en œuvre les règles de certification des énergies renouvelables, dont les biocarburants, comme prévu dans la directive sur les énergies renouvelables.

Le paquet législatif est composé de trois documents :

- 1) Une communication sur un régime de durabilité de l'UE pour les biocarburants.
- 2) Une communication sur la mise en œuvre concrète de ce régime.
- 3) Une décision relative aux lignes directrices pour le calcul des stocks de carbone dans les sols aux fins de l'annexe V de la directive sur les énergies renouvelables.

La décision a été publiée au journal officiel de l'UE le **17 juin 2010** et les deux communications le **19 juin 2010**.

### Rappel

Au Conseil européen des **8 et 9 mars 2007**, les dirigeants européens s'étaient engagés à augmenter la part d'énergies renouvelables dans la quantité totale d'énergie consommée dans l'UE afin qu'elle atteigne 20% d'ici 2020.

La directive du **23 avril 2009** dite directive « énergies renouvelables » établit un cadre commun d'utilisation des énergies renouvelables afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

### Axes d'action

Par ce paquet législatif, la Commission encourage les pouvoirs publics nationaux, les entreprises et les ONG à mettre en place des systèmes volontaires pour la certification de la durabilité des biocarburants (produits dans l'UE ou importés). Elle précise des critères à remplir pour que ces systèmes soient reconnus comme durables au niveau de l'UE :

- interdiction de produire les biocarburants à partir de matières premières extraites de forêts, de zones humides, ni de terres protégées pour leur valeur en termes de biodiversité,

- la nécessité de réaliser d'importantes réductions d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux énergies fossiles. Les biocarburants doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35%. Ce niveau passera à 50% en 2017. A partir de 2018, les biocarburants produits dans de nouvelles installations devront permettre d'économiser au moins 60% d'émissions de gaz à effet de serre,

- le recours à des auditeurs indépendants pour le contrôle annuel de la chaîne de production (des normes sont également établies sur la fiabilité de ces audits et leur imperméabilité à la fraude).

### Suivi

La directive sur les énergies renouvelables prendra effet **fin décembre 2010**.

En présentant le paquet législatif, Günther Oettinger, commissaire européen en charge de l'Energie, a affirmé que le programme de certification européen était « le plus strict au monde » et qu'il garantirait que « nos biocarburants répondent aux normes environnementales les plus élevées ». La Commission continue donc de positionner l'UE comme « exemplaire » par rapport au reste du monde sur les questions environnementales.

[http://ec.europa.eu/energy/renewables/biofuels/sustainability\\_criteria\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/renewables/biofuels/sustainability_criteria_en.htm)

## ENERGIE

### Consultation sur la transparence et l'intégrité des marchés de gros de l'énergie

La Commission a lancé le **31 mai 2010** une consultation sur la transparence et l'intégrité des marchés de gros de l'énergie.

#### Rappel

Le 3<sup>ème</sup> paquet législatif visant la libéralisation du marché intérieur du gaz et de l'électricité a été adopté en **juillet 2009** (Cf. dossier juin 2009, n°158 et dossier mars 2009, n°155). L'échange d'électricité de gros constitue l'un des principaux éléments moteurs de la libéralisation.

#### Axes d'action

Selon la Commission, un régime de surveillance efficace du marché intérieur de l'énergie devrait tenir compte de trois développements en cours :

- le débat général sur la réforme des marchés financiers et en particulier des directives sur les marchés d'instruments financiers (directive dite « Mifid ») et sur les abus de marché (directive dite « MAD »),
- la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> paquet législatif énergie,
- la révision de l'ETS qui devrait augmenter la dimension et l'importance du marché carbone. La Commission rappelle qu'elle mènera en 2011 une évaluation du niveau de protection de l'ETS, à la lumière des propositions législatives de 2010 dans le domaine de l'énergie et des marchés financiers.

La consultation porte principalement sur les points suivants :

- la nécessité d'actualiser les règles de surveillance du marché intérieur de l'énergie, notamment en prenant en compte la surveillance entre les marchés financiers et de commodités ainsi que sur le plan transfrontalier,
- l'élaboration au niveau européen d'une définition des pratiques illégales sur le marché de l'énergie,
- l'organisation optimale de la surveillance des marchés (au niveau des Etats membres ou au niveau européen),
- le niveau de couvertures des marchés par le système de surveillance au-delà du marché de l'énergie (charbon, pétrole, autres produits de base).

#### Suivi

Les parties prenantes sont invitées à faire connaître leur position d'ici le **23 juillet 2010**.

Les conclusions du rapport Larosière sont prises en compte dans l'analyse faite par la Commission sur le marché européen de l'électricité.

[http://ec.europa.eu/energy/gas\\_electricity/consultations/doc/2010\\_07\\_23/energy\\_market\\_consultation\\_document.pdf](http://ec.europa.eu/energy/gas_electricity/consultations/doc/2010_07_23/energy_market_consultation_document.pdf)

### Résultats du Conseil Energie

Un Conseil Energie s'est tenu le **31 mai 2010** à Bruxelles.

#### Axes d'action

La Présidence espagnole de l'UE a présenté un état d'avancement du projet de règlement sur la **sécurité d'approvisionnement en gaz** proposé par la Commission en juillet 2009 (Cf. dossier juillet 2009, n°159). La Présidence indique que les discussions avec le Parlement européen sont en cours et qu'un accord en 1<sup>ère</sup> lecture pourrait être atteint d'ici fin 2010. La majorité des Etats membres considère qu'en cas de rupture d'approvisionnement en gaz la priorité doit être donnée aux instruments basés sur le marché (flexibilité de la production et de l'importation, changement de combustible, utilisation accrue des renouvelables). La possibilité de définir plus précisément le rôle des Etats membres et de la Commission au sujet des actions à prendre en cas d'urgence régionale a été évoquée.

Un échange de vues sur les **objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique** dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » et leur mode de calcul a eu lieu. La Commission devrait présenter prochainement une étude sur la meilleure façon de fixer les objectifs nationaux d'efficacité énergétique.

Le Conseil a également adopté des conclusions sur la future **stratégie européenne de l'énergie** (2011-2020) (Cf. dossier mai 2010, n°168) qui devrait être entérinée par le Conseil européen de mars 2011. Le Conseil a indiqué qu'une politique européenne de l'énergie efficace devrait prendre en compte les dimensions interne et externe et a invité la Commission à réaliser une analyse sur le sujet. La Présidence et la Commission ont fait le point sur les relations internationales dans le domaine de l'énergie : relations UE/Etats-Unis, 12<sup>ème</sup> forum international de l'énergie (29-31 mars 2010), relations avec la Russie et l'Ukraine. Les ministres ont été informés de la tenue le 28 juin 2010 à Bruxelles du dialogue UE-OPEC.

#### Suivi

Une réunion informelle des ministres de l'Energie se tiendra les **6 et 7 septembre 2010**.

Suite à un nouveau conflit gazier entre la Russie et la Biélorussie, une réunion de crise entre experts européens et russes s'est tenue le **21 juin 2010**, afin d'évaluer les conséquences pour l'approvisionnement de l'UE.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pr\\_essdata/en/trans/114729.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pr_essdata/en/trans/114729.pdf)

## ENVIRONNEMENT

### Résultats du Conseil Environnement

Les ministres de l'Environnement de l'UE se sont réunis le **11 juin 2010** en Conseil. Ils ont examiné les options envisageables pour dépasser l'objectif de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Rappel

La Commission a présenté le **26 mai 2010** une analyse des options envisageables pour passer d'un objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un objectif de 30 % (Cf. dossier mai 2010, n°168).

#### Axes d'action

Le Conseil a adopté des conclusions sur les options envisageables pour l'objectif de réduction des émissions de l'UE et les fuites de carbone. Il y renvoie à sa réunion du 15 mars 2010 et rappelle ainsi que l'offre européenne reste conditionnelle (Cf. dossier mars 2010, n°166).

Il a également invité la Commission à réaliser une analyse approfondie des implications d'un objectif de réduction rehaussé pour chacun des Etats membres. Les Etats membres sont convenus que les négociations internationales sur le changement climatique en cours rendaient difficile, pour l'instant, l'évaluation du risque de fuites de carbone.

La Présidence espagnole de l'UE a présenté des notes sur l'état des travaux relatifs à :

- la révision de la directive sur la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,
- la refonte de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (Cf. article infra p.24),
- le projet de règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les véhicules utilitaires légers neufs.

Le Conseil a également procédé à un échange de vues sur la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012 et se concentrera sur deux thèmes : « L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « Le cadre institutionnel du développement durable ».

### Suivi

Le Conseil européen du 17 juin 2010 a renvoyé à **octobre prochain** toute décision portant sur la réduction de 20 à 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 (Cf. article supra p.4). Dans cette perspective, la Commission devrait présenter une analyse des coûts et bénéfices des différentes options y compris par Etat membre.

Une réunion informelle des ministres de l'Environnement se tiendra sous Présidence belge de l'UE les **12 et 13 juillet 2010**.

Les conclusions sur le climat du Conseil Environnement sont minimalistes et renvoient toute prise de décision à octobre 2010. Au cours du débat, la France a plaidé pour une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE en 2020 et pour une accélération de la publication d'une étude plus détaillée des options envisageable pour une trajectoire dépassant le seuil de 30% d'ici 2020. Cette position est appuyée par l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les pays scandinaves.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/envir/115196.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/envir/115196.pdf)

## ENVIRONNEMENT

### Suivi des négociations internationales sur le climat

Une réunion des experts de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Bonn du **31 mai au 11 juin 2010**.

#### Rappel

Une réunion des experts de la CCNUCC s'était tenue à Bonn du **9 au 11 avril 2010**. Il y avait été décidé d'organiser deux réunions préparatoires supplémentaires d'au moins une semaine chacune qui se tiendraient entre le mois de juin 2010 et la Conférence de Cancún (décembre 2010) (Cf. dossier avril 2010, n°167).

#### Axes d'action

Le groupe de travail *ad hoc* sur « l'action concertée à long terme » a présenté un texte visant à faciliter les négociations entre les parties, comme convenu à la réunion des experts de la CCNUCC d'avril dernier (Cf. dossier avril 2010, n°167).

Le texte du groupe de travail prévoit le maintien de certaines conclusions de l'accord trouvé à Copenhague dont le plan d'aide aux efforts de lutte contre le changement climatique des pays en développement. Ce dernier prévoit :

- un fonds de 30 milliards de dollars sur la période 2010-2012. L'Australie a annoncé, à l'occasion de cette rencontre, qu'elle contribuerait à hauteur de 469 millions de dollars à ce fonds,
- un financement à long terme de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

Le groupe de travail sur « le futur de l'action climatique » s'est concentré sur la manière de traduire les promesses de réduction des émissions faites suite à Copenhague en objectifs formels et comparables.

Dans le communiqué de presse publié à l'issue de la rencontre, la CCNUCC estime que ces engagements sont largement insuffisants pour maintenir la hausse des températures en dessous des 2°C et arrêter l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) préconise un objectif de réduction compris entre 25 et 40% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020.

#### Suivi

La prochaine session de négociations de la CCNUCC est prévue à Bonn du **2 au 6 août 2010**.

Rappelons que Christiana Figueres deviendra le **8 juillet 2010** secrétaire exécutif de la CCNUCC en remplacement de Yvo de Boer.

Un rapport publié le **2 juin 2010** par le Groupe international sur la gestion durable des ressources révèle que plus de la moitié des cultures vivrières mondiales sont de nos jours destinées à l'alimentation animale et qu'un doublement de la richesse entraîne une augmentation de la pression environnementale de 60 à 80%. Le groupe invite donc les décideurs publics à avoir recours aux impôts et autres incitants pour encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et réduire l'utilisation des combustibles fossiles.

[http://unfccc.int/files/press/news\\_room/press\\_releases\\_and\\_advisories/application/pdf/20101106\\_pr\\_closing\\_june.pdf](http://unfccc.int/files/press/news_room/press_releases_and_advisories/application/pdf/20101106_pr_closing_june.pdf)

Texte visant à faciliter les négociations entre les parties :  
[http://unfccc.int/files/meetings/ad\\_hoc\\_working\\_groups/lca/application/pdf/awg-lca\\_advance\\_draft\\_of\\_a\\_revised\\_text.pdf](http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/awg-lca_advance_draft_of_a_revised_text.pdf)

## ENVIRONNEMENT

### Le point sur la révision des directives sur les déchets d'équipement électriques et électroniques

La commission de l'environnement (ENVI) du Parlement européen a adopté le **2 juin 2010** le rapport de Jill Evans (GB, Les Verts) sur les substances dangereuses contenues dans les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

La commission ENVI a également adopté le **22 juin 2010** le rapport de Karl-Heinz Florenz (D, PPE-DE) sur les DEEE.

#### Rappel

Deux directives du **27 janvier 2003** déterminent les règles relatives au recyclage des équipements électriques et électroniques dans l'UE. La Commission avait proposé le **3 décembre 2008** de les réviser (Cf. dossier décembre 2008, n°152).

#### Axes d'action

- Le rapport Evans prévoit que :
  - la Commission ait la responsabilité de l'évaluation des substances en vue de leur limitation (procédure d'acte délégué). Le Parlement européen et les Etats membres pourront proposer certaines substances à l'examen,
  - le champ d'application de la directive sur les substances dangereuses contenues dans les DEEE soit ouvert : tous les matériaux électriques et électroniques sont couverts par la directive, sauf s'ils ont été spécifiquement exclus (production d'énergies renouvelables, matériel et véhicules militaires, certaines grandes installations et gros outils industriels),
  - pendant une période transitoire de 18 mois après l'entrée en vigueur de la directive révisée, la Commission puisse proposer l'exclusion de nouvelles substances,
  - les exclusions seraient réexaminées en 2014,
  - le nano-argent et les nanotubes de carbone soient interdits. Les autres matériaux électriques et électroniques contenant des nanomatériaux feront l'objet d'un étiquetage spécifique et d'un contrôle de la Commission.

• Le rapport Florenz propose que la directive sur les DEEE ait le même champ d'application que la directive sur les substances dangereuses contenues dans les DEEE. Par ailleurs, les députés préconisent :

- une collecte nationale d'au moins 85 % des DEEE produits par chaque Etat membre d'ici 2016 (contre 65% d'après la Commission). Les députés soulignent que les objectifs doivent être fixés en fonction de la quantité réelle de déchets, car les anciens équipements sont souvent stockés ou éliminés, plutôt qu'acheminés en tant que déchets. La Commission est invitée à développer des normes pour inciter les Etats membres à traiter intégralement les déchets collectés,

- un système simplifié comprenant six catégories de DEEE au lieu de 10. Selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, 70 à 85 % des DEEE doivent être valorisés et 50 à 75 % recyclés. Le recyclage réduit non seulement la quantité de déchets, mais il permet également de valoriser les matières premières. Selon les députés, les appareils réutilisables doivent être séparés des autres déchets électriques et électroniques,

- la mise en place, d'ici fin 2014, d'exigences en matière d'éco-conception pour faciliter la réutilisation, le démantèlement et la valorisation des équipements électriques et électroniques.

#### Suivi

Le vote en session plénière du Parlement européen sur le rapport Evans est prévu le **18 octobre 2010** et celui sur le rapport Florenz le **7 septembre 2010**. Un accord au Conseil sur les projets de révision serait envisageable au second semestre 2010, sous Présidence belge de l'UE.

Le recyclage des DEEE est nécessaire en raison de la raréfaction des matières premières qui entrent dans la composition de ces appareils (métaux rares, cuivre, fer, etc.) (Cf. article supra p.16).

Rapport Evans :

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/envi/pr/797/797837/797837fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/envi/pr/797/797837/797837fr.pdf)

Rapport Florenz :

[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/envi/pr/807/807375/807375fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/envi/pr/807/807375/807375fr.pdf)

# TELECOMMUNICATIONS

## Conseil Télécoms

Les ministres en charge des Télécoms se sont réunis à Bruxelles le **31 mai 2010**.

### Rappel

La Commission avait adopté le **19 mai 2010** une communication intitulée « Une stratégie numérique pour l'Europe ». La stratégie a pour objectif la création d'un marché unique du numérique exploitant au mieux le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de mettre l'Europe sur la voie d'une croissance intelligente, durable et intégratrice (Cf. dossier mai 2010, n° 168). Il s'agit d'une des sept initiatives phares de la stratégie « Europe 2020 ».

### Axes d'action

Lors du Conseil Télécoms, les ministres ont :

- accueilli favorablement la **nouvelle stratégie numérique**. Les ministres ont approuvé les objectifs et le plan d'action élaborés par la Commission. Ils ont souligné notamment l'importance de la création d'un marché unique du numérique bénéficiant aux entreprises européennes (en particulier les PME) et aux consommateurs, ainsi que de la mise en place de mesures coordonnées en matière de sécurité des réseaux et de l'information afin d'accroître la confiance dans le cyberspace. Les ministres invitent la Commission et les Etats membres à trouver des moyens pour améliorer la coordination horizontale entre les institutions concernées (nationales et communautaires) et favoriser la mise en œuvre de la stratégie numérique,
- débattu de l'établissement d'un **code des droits numériques pour les services de communications électroniques et les services en ligne**. Sa création permettrait une simplification de la législation européenne sur les droits numériques en la réunissant dans un seul instrument,
- décidé à l'unanimité que le nouvel **Organe des régulateurs européens des communications électroniques** (ORECE) établirait son siège à Riga.

### Suivi

Le prochain Conseil Télécoms se tiendra les **2 et 3 décembre 2010** à Bruxelles.

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/press\\_data/en/trans/114729.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press_data/en/trans/114729.pdf)

## SUIVI LEGISLATIF

### SUIVI LEGISLATIF

Dossier	Thème	Suivi de la procédure
RELATIONS EXTERIEURES	Relations UE/Pakistan	Adoption d'un plan d'engagement quinquennal pour la mise en œuvre d'un dialogue stratégique, le 4 juin 2010, lors du sommet UE/Pakistan
RELATIONS EXTERIEURES	Relations UE/Corée du Sud	Signature d'un nouvel accord-cadre en matière de commerce et de coopération, le 10 mai 2010
COMMERCE	Rapport de Pablo Zalba Bidegain (PPE-DE, E) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant mise en œuvre de la clause de sauvegarde bilatérale de l'Accord de libre échange UE/Corée du Sud	Adoption du rapport par la commission du commerce international du Parlement européen le 23 juin 2010
FINANCES	Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs	Le rapporteur Jean-Paul Gauzès (PPE-DE, F) a annoncé le 25 juin 2010 que le vote du Parlement européen en séance plénière serait reporté en septembre
FINANCES	Adhésion de l'Estonie à la zone euro au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Accord du Parlement européen le 16 juin 2010
FISCALITE	Coopération administrative en matière de lutte contre la fraude à la TVA	Accord politique du Conseil Ecofin du 8 juin 2010
BUDGET	Budget 2011	Adoption par le Parlement européen du rapport de Sidonia Jedrzejewska (PPE-DE, PL), le 15 juin 2010
RECHERCHE	Rapport d'Hermann Winkler (D, PPE-DE) sur la communication de la Commission « Réexaminer la politique communautaire de l'innovation dans un monde en mutation »	Adoption par le Parlement européen le 15 juin 2010
ENVIRONNEMENT	Projet de directive relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrée de la pollution ou IPPC)	Accord du Conseil, du Parlement européen et de la Commission le 16 juin 2010, confirmé par le COREPER le 18 juin 2010